



MINISTÈRE  
DE LA MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DOSSIER  
DE PRESSE



# PROJET DE LOI de finances 2022

Edito



Annick Girardin,  
ministre de la Mer

## En 2022, le ministère de la Mer arrime son ambition

grâce à un budget qui bénéficie de 46 millions d'euros supplémentaires pour déployer notre stratégie maritime. Parce que la France maritime est avant tout une France de compétences, la première des priorités porte sur l'emploi et la formation. L'an prochain, le budget de l'école nationale supérieure maritime augmentera de 45%, soit 8 millions d'euros supplémentaires. Nous allons par ailleurs renforcer les lycées professionnels maritimes et améliorer leur coordination.

Ce budget vise également à l'accompagnement des territoires. La création d'un fonds d'intervention maritime pour soutenir les initiatives locales constitue une avancée majeure, afin que le ministère de la Mer soit au plus près des citoyens.

Enfin, j'ai souhaité que nous poursuivions la modernisation de l'administration des affaires maritimes. Il faut nous donner les moyens de protéger, accompagner et contrôler les usages maritimes.

Les moyens de la politique maritime ne s'arrêtent pas au budget du ministère de la Mer. La politique maritime de la France, ce sont plus de 2 milliards d'euros de budget retracés dans le document de politique transversale.

En 2020 et 2021, viennent s'ajouter à ces crédits les efforts faits dans le cadre du plan de relance, dont bénéficient directement les grands ports maritimes, la filière pêche, l'administration des affaires maritimes. Je n'oublie pas notre filière industrielle, notamment la construction, les ENR ou encore la plaisance, avec un engagement très fort du président de la République, réaffirmé le 14 septembre dernier aux Assises de la mer à Nice.



## SÉCURITÉ EN MER

**34,4 millions d'euros**

La sécurité maritime est, dans toutes ses composantes, une priorité forte du programme. Elle a en effet pour objectif la préservation de la vie humaine et la protection de l'environnement. Pour répondre à plus de 20 000 demandes d'interventions de secours en mer et, plus globalement, pour mener à bien les missions qui leur sont confiées, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) bénéficient d'un plan de modernisation pour améliorer la surveillance de la navigation, avec notamment l'utilisation de techniques d'intelligence artificielle.

Dans le domaine de la signalisation maritime, les deux priorités sont le maintien en condition opérationnelle des établissements de signalisation maritime et la modernisation de la flotte de l'armement des phares et balises dans une optique d'efficience en privilégiant la construction de navires plus polyvalents, mieux adaptés et plus écologiques. Un programme d'investissement est mené pour prendre en compte les nouvelles technologies et les nouveaux usages et générer les économies de demain.



## GENS DE MER

**31,6 millions d'euros**

Une formation maritime de qualité doit être maintenue et passe notamment par la consolidation d'un enseignement maritime au niveau secondaire et la recherche de l'amélioration du niveau de qualification. L'ouverture de classes de BTS maritimes participe à cette évolution en diversifiant la palette des formations dispensées et en constituant un tremplin pour les titulaires de baccalauréats professionnels maritimes vers l'enseignement supérieur. Cette dynamique se poursuit par la réforme de la formation initiale professionnelle mise en place depuis la rentrée 2019-2020, dans la droite ligne de la réforme de l'enseignement professionnel portée par le ministère de l'Éducation nationale. Le programme encourage l'évolution de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire de l'École nationale supérieure maritime (ENSM), qui se traduit par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2018-2022.

Cette école a vocation à devenir une école maritime de référence internationale en améliorant son rayonnement à travers les partenariats académiques, le développement de la recherche, son attractivité et l'employabilité de ses diplômes. Elle se positionne dans des secteurs maritimes stratégiques, porteurs pour l'avenir (offshore, énergies marines, cyber-sécurité, etc.) et modernise son enseignement en s'appuyant sur la transition numérique du domaine maritime, pour accompagner en particulier l'internationalisation des carrières des marins. Elle intégrera le dispositif Parcoursup à compter de 2021 afin de renforcer sa notoriété et d'attirer de nouveaux profils d'étudiants.

## LE PROGRAMME 205 EN QUELQUES MOTS

Dans un secteur particulièrement ouvert, mais aussi réglementé sur le plan international (au sein de l'Organisation maritime internationale, de l'Organisation internationale du travail et de l'Union européenne), le programme 205, Affaires maritimes, vise à rendre plus cohérente l'action régulatrice de l'État concernant le navire, le marin, la mer

et ses ressources par :  
➤ un accompagnement de l'économie maritime ;  
➤ une politique de sécurité et de sûreté maritimes ;  
➤ la régulation sociale de l'emploi maritime ;  
➤ le soutien à la qualité et au développement du pavillon français ;  
➤ la participation à la protection de l'environnement,

en développant les technologies de connaissance et de surveillance, en édifiant et en contrôlant la réglementation qui s'applique au navire en matière de rejets dans les milieux (air, eau) ;  
➤ la recherche d'un meilleur équilibre entre les différents usagers de la mer (marine de commerce, pêches et conchyliculture, nautisme, littoral,

etc.) par une réglementation et une organisation adaptées et la réalisation de documents stratégiques de façades et de bassins maritimes, ainsi qu'une participation forte à l'action de l'État en mer (AEM) en interface avec les préfets maritimes ;  
➤ une exploitation durable des ressources maritimes et aquacoles.



## FLOTTE DE COMMERCE

**89,4 millions d'euros**

Le programme consacre une part significative de ses ressources budgétaires au soutien économique de la filière maritime, notamment par des exonérations de charges patronales visant à renforcer l'attractivité du pavillon français et communautaire dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, tout en maintenant l'employabilité et la protection des marins français. Le champ de ces exonérations a été étendu par la loi économie bleue du 20 juin 2016. La simplification des procédures administratives, qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises maritimes ainsi que l'efficience des services, est également un axe important du programme.

Enfin, ce soutien a été renforcé au cours de la crise sanitaire mondiale par un abondement complémentaire en crédits budgétaires à destination du secteur des ferries.



## ACTION INTERMINISTÉRIELLE

**28,7 millions d'euros**

La préservation de l'environnement marin est un axe majeur de développement. En matière de lutte contre les pollutions marines accidentelles (marées noires), le programme maintient les moyens du plan Polmar-terre (acquisition et entretien du matériel, organisation d'exercices) tout en travaillant à la modernisation de l'organisation. Les systèmes des CROSS permettent en outre une meilleure identification des navires pollueurs responsables.

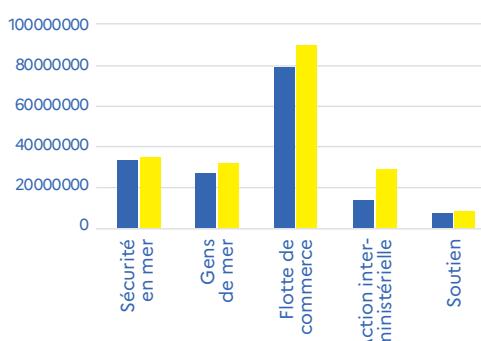
Le dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des affaires maritimes participe à la mise en œuvre de 40 des 45 missions de l'action de l'État en mer (AEM) et dispose pour cela d'unités littorales, de vedettes régionales et de patrouilleurs hauturiens. Dans ce cadre, il est particulièrement impliqué dans la recherche et la constatation des pollutions marines et la surveillance des espaces protégés en mer, le contrôle des activités maritimes ayant un impact sur l'environnement marin, mais aussi dans la police des pêches maritimes. Il réalise ainsi la majorité des contrôles des pêches maritimes effectués dans les eaux françaises et au débarquement. Par son action, le DCS participe de manière déterminante à une gestion durable des stocks halieutiques et au développement durable du secteur de la pêche. Enfin, de nombreux domaines de réglementation et d'inspection des navires visent directement ou indirectement à protéger l'environnement : contrôle des émissions atmosphériques, du traitement des eaux de ballast, sécurité constructive des navires afin de limiter les accidents qui ont un impact fort sur l'environnement. Une attention particulière est portée aux innovations permettant de rendre les navires plus propres. Des travaux sont en cours pour améliorer le ciblage des contrôles à réaliser.

## SOUTIEN

**8,5 millions d'euros**

Cette action assure le soutien global à l'ensemble du programme. Elle contribue notamment au développement des systèmes d'informations du programme. Elle a également un deuxième volet d'action sur le financement d'opérations liées aux ressources humaines.

## ÉVOLUTION 2021-2022 DU PROGRAMME 205



## LES 5 PRIORITÉS BUDGÉTAIRES

2021 - 2022	Loi de finances initiale 2021	Augmentation prévue	Projet de loi de finances 2022
<b>SÉCURITÉ EN MER</b>	32 571 582 €	+ 5,4%	34 415 714 €
<b>GENS DE MER</b>	26 658 259 €	+ 15,8%	31 658 259 €
<b>FLOTTE DE COMMERCE</b>	79 506 372 €	+11,1%	89 423 496 €
<b>ACTION INTERMINISTÉRIELLE</b>	13 071 516 €	+54,6%	28 771 053 €
<b>SOUTIEN</b>	7 260 176 €	+15,1%	8 552 648 €

## ***Le Fontenoy du maritime, une ambition pour la marine marchande***

Le Fontenoy du maritime va permettre de renforcer la place économique et industrielle maritime française avec l'objectif d'en faire la première place du shipping européen. Après plus d'un semestre de concertation et un intense travail de construction avec l'ensemble des acteurs de la place maritime, les principales mesures ont été annoncées par le président de la République lors des Assises de l'économie de la mer le 14 septembre dernier à Nice<sup>1</sup>.

### **ZOOM SUR L'ENSM**

Le doublement du nombre d'officiers formés à l'École nationale supérieure de la marine marchande (ENSM) d'ici 2027 est un changement d'échelle majeur qui témoigne de la volonté du Gouvernement de faire rayonner nos savoir-faire. La première marche se concrétise en 2022 avec 8 millions d'euros supplémentaires, soit un montant total de de subvention pour charge de service public de 23 millions d'euros.

### **ZOOM SUR L'AIDE À L'EMPLOI MARITIME**

Avec la mise en place d'une aide à l'emploi maritime, qui consiste en un remboursement à l'employeur des charges sociales salariales obligatoires, ce projet de budget renforce le soutien de l'État au pavillon français.

D'un montant estimé à 21 millions d'euros, cette aide mise en place pour les trois prochains exercices budgétaires, est constituée de deux volets :

- pérennisation du dispositif créé cette année pour les lignes régulières de transport de passagers soumis à la concurrence internationale (ferries) ;
- élargissement de son périmètre aux autres segments soumis à concurrence internationale (conteneurs, vracs, croisière, navires de services, travaux maritimes, ...).

<sup>1</sup> À ce sujet, retrouvez le dossier de presse complet des Assises de l'économie de la mer de Nice sur le site du ministère de la Mer : <https://bit.ly/2Zusp9V>

## ***Des moyens pour la modernisation de l'administration de la mer en cohérence avec le plan de relance***

Afin de soutenir la démarche de modernisation de l'administration de la mer, 7 millions d'euros de crédits dédiés sont prévus dans le budget 2022.

Ces crédits s'ajoutent aux actions du plan France Relance en ce qui concerne le verdissement de la flotte et la modernisation des systèmes d'information. Pour 2022, le cadre d'action du ministère se fera à périmètre constant en termes d'effectifs.

Les projets de modernisation 2022 sont :

- l'acquisition d'une vedette des phares et balises à Brest ;
- un soutien aux systèmes d'information ;
- l'appui à la constitution du guichet unique des démarches plaisance à Saint-Malo (GUFIP) ;
- le paiement d'un patrouilleur maritime en Méditerranée ;
- le développement d'outils d'aide et d'appui opérationnel aux contrôles.

En plus de ces éléments, les crédits dédiés au plan de relance soutiennent les opérations d'investissement du programme à hauteur de 50 millions d'euros :

- 25 millions d'euros à destination de l'armement des phares et balises ;
- 20 millions d'euros à destination des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage ;
- 5 millions d'euros à destination de la transformation numérique.

## ***La création d'un fonds d'intervention maritime***

Le projet de budget prévoit la création d'un fonds d'intervention maritime doté de 17,5 millions d'euros.

Élément majeur de la politique maritime dans sa dimension locale, ce fonds permettra d'accompagner en fonctionnement ou en investissement des projets de territoires.

La France maritime est aussi une France littorale et l'accompagnement des projets locaux est une priorité.

Le fonds d'intervention maritime permettra le financement d'actions comme l'enlèvement des épaves, l'accompagnement des projets recensés dans le cadre des documents stratégiques de façade, l'investissement dans des navires côtiers propres, le lancement d'un plan de rénovation des phares et d'un appel à projet en faveur des bateaux du patrimoine, l'installation de mouillages écologique, etc.

Ce fonds sera véritablement orienté vers l'amélioration du dynamisme maritime territorial et de la qualité de vie littorale et côtière de plusieurs millions de Français.



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

Liberté  
Égalité  
Fraternité